



PAROLE D'EXPERT
POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT



LA POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT AU SERVICE DES ÉPARGNANTS ET DE LA SOCIÉTÉ

Issu de la fusion début 2023 d'OFI AM et d'Abeille AM, Ofi Invest Asset Management s'affirme plus que jamais comme un investisseur responsable, notamment par le biais de sa politique d'engagement actionnarial et de vote, un outil clé qui lui permet d'exprimer ses convictions auprès des émetteurs, afin de les encourager à adopter de meilleures pratiques.

À l'occasion de la saison des Assemblées Générales, Luisa Florez, Directrice des recherches en Finance Responsable chez Ofi Invest Asset Management, nous parle de cet engagement.

Le climat reste un élément central des Assemblées Générales. Quelle est votre position ?

Dans le cadre des résolutions sur les politiques climatiques des entreprises, appelées « Say on Climate », Ofi Invest Asset Management porte une attention particulière à l'adoption par les entreprises d'objectifs de réduction des émissions de CO2 exigeants à court, moyen, et long terme. Nous vérifions si ces objectifs sont bien compatibles avec une limitation de l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5°C, conformément aux préconisations du GIEC.

Nous abordons toujours cette question climatique selon deux axes : est-ce que les entreprises nous proposent des plans crédibles ? Est-ce que les actionnaires peuvent réellement participer aux débats et voter lors des Assemblées Générales ? Cette deuxième partie est très importante car il faut que les investisseurs soient consultés et puissent débattre de ces résolutions, qu'il s'agisse des résolutions émises par les entreprises elles-mêmes ou par des actionnaires qui peuvent mettre des résolutions à l'ordre du jour sous certaines conditions.

Ofi Invest Asset Management a participé à une résolution consultative sur le plan climat de TotalEnergies. Quel était l'objectif ?

Nous nous sommes joints à d'autres investisseurs européens ainsi qu'à l'ONG « Follow This » pour déposer une résolution à l'Assemblée Générale de TotalEnergies afin d'inviter l'entreprise à se fixer un objectif plus ambitieux de réduction pour ses émissions indirectes (dites de scope 3), qui représentent près de 90% des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. La résolution climatique proposée lors de cette Assemblée Générale a reçu un soutien important et une évolution notable avec plus de 30% des votes en sa faveur (17% il y a 2 ans). Ce dépôt de résolution s'inscrit dans une démarche continue mise en œuvre chez Ofi Invest Asset Management qui, par le dialogue et l'exercice de ses droits de vote, incite les entreprises qui opèrent dans des secteurs à forte intensité carbone, à accélérer le pas de la transition et y accorder les moyens nécessaires pour atteindre un objectif de réduction en ligne avec l'Accord de Paris.

Vous avez également participé à une résolution déposée à l'Assemblée Générale d'Engie.

En effet, avec 15 autres actionnaires et le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable), nous avons demandé à Engie de mieux communiquer sur sa stratégie climat. Notre groupe représentait près de 2% du capital social d'Engie et notre résolution a réuni plus de 24% des votes exprimés. Bien que la résolution ait finalement été rejetée, elle a tout de même obtenu le vote de près de la moitié des actionnaires minoritaires, témoignant d'une préoccupation croissante des investisseurs quant à la nécessité d'une plus grande transparence sur les questions liées au climat. Un jour, sans doute pas si lointain, ce type de résolution ira au bout. De plus en plus d'investisseurs sont conscients de leur responsabilité vis-à-vis de leurs clients et également de la société pour inciter les entreprises à adopter des stratégies alignées avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Parmi les grands thèmes qui animent les Assemblées Générales chaque année figure celui de la rémunération des dirigeants. Constatez-vous une inflation de ces rémunérations et quelle est la politique d'Ofi Invest Asset Management en la matière ?

Comme en 2022, nous constatons une poursuite de l'augmentation des rémunérations des dirigeants proposées en Assemblée Générale. Il y a tout de même quelques améliorations dans certains groupes mais le sujet persiste globalement. S'agissant des rémunérations, notre politique est de prendre trois éléments en compte avant de nous positionner. Tout d'abord sa structure : comment se répartit la rémunération du dirigeant par rapport à la performance de l'entreprise, qu'elle soit financière ou extra financière. Nous regardons ensuite le ratio d'équité, ce qui nous amène à calculer la différence entre la rémunération du dirigeant et celle de ses salariés mais également à la comparer au salaire moyen du pays. Enfin, nous sommes attentifs à la transparence. Ce sont les trois critères à évaluer pour voter pour ou contre la rémunération d'un dirigeant, et si l'un des trois est déficient, alors nous votons contre. Ce n'est pas anodin, puisque cela nous conduit à voter contre une proposition de rémunération sur deux, en particulier aux États-Unis.

Comment vous positionnez-vous sur la question des rachats d'actions par une entreprise cotée ?

Les rachats d'actions sont effectivement l'une des grandes tendances de 2023 à laquelle il faut prêter une grande attention. Notre politique de vote publiée chaque année est très claire sur ce sujet. Parmi les différents cas de figure qui nous poussent à voter contre les propositions de rachats d'actions, on peut notamment citer les situations suivantes : si cette autorisation dépasse 10% du capital, si l'entreprise détient déjà plus de 10% de son capital, ou encore si elle ne verse pas de dividende mais propose de racheter ses actions.

INFORMATION IMPORTANTE

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP 92-12 – FR 51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342. Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés et gérés par Ofi Invest Asset Management à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. Avant d'investir dans un OPC, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir. FA23/0099/11052024.

Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres. La politique de vote et d'engagement d'Ofi Invest AM est disponible sur son site internet : www.ofi-invest-am.com.



Luisa FLOREZ

Directrice des recherches
en Finance Responsable
Ofi Invest AM

Achévé de rédiger
le 05/07/2023



Ofi invest
Asset Management